

Madame, Monsieur,

Merci de prendre note de ces informations dans l'exercice de votre commission

Pour une agriculture plus écologique

1) Les OGM ne devraient pas être favorisés par les politiques gouvernementales. La soi-disant coexistence entre les cultures OGM et non-OGM est impossible. Il y a déjà trop de cas de contaminations génétiques en provenance de plantes OGM. Comme il n'existe aucun cadre de responsabilité civile stricte en matière de contamination génétique provenant des OGM, les agriculteurs victimes de contamination ne peuvent pas se défendre adéquatement. Des pays comme la Suisse, l'Allemagne, la Norvège, l'Autriche et l'état du Vermont **protègent également leurs agriculteurs de la contamination génétique.**

Nous recommandons : « ... *que le gouvernement du Québec adopte une responsabilité stricte en matière de contamination génétique en provenance des OGM afin de protéger adéquatement les agriculteurs qui en sont victimes* ». De plus, le Québec devrait adopter des politiques pour encourager les alternatives aux plantes OGM (plantes OGM résistantes à un herbicide ou des plantes qui produisent leur propre pesticide) comme **l'agriculture biologique et la diversité agricole plutôt que la monoculture.** Les OGM herbicides et pesticides actuellement utilisées au Québec ne font que renforcer la dépendance des agriculteurs à l'agrochimique. L'avenir de l'agriculture et de l'alimentation passe par des approches **vraiment écologiques.** Comme l'innocuité des OGM n'a pas été prouvée d'une manière indépendante des entreprises qui les mettent sur le marché, il est essentiel pour le Québec de mettre en place un système public de veille pour protéger la santé.

Nous recommandons : « ... *que le gouvernement du Québec mette rapidement en place un système de veille pour prévenir les risques des OGM pour la santé, basé sur un système de traçabilité des OGM dans toute la chaîne alimentaire* ».

2) Nous voulons au moins savoir si les aliments vendus au Québec sont fait à partir des cultures OGM. L'étiquetage obligatoire des OGM est un droit fondamental. Nous avons le droit de dire NON et de ne pas manger d'OGM. L'étiquetage « volontaire » adopté par le gouvernement fédéral en 2004 n'a encore produit aucune étiquette « avec OGM ». Le Parti Libéral du Québec et monsieur Jean Charest avaient pourtant promis l'étiquetage obligatoire des OGM, promesse qu'ils n'ont pas tenus. La Commission devrait répéter les recommandations 18 et 19 unanimement adoptées par les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale le 11 juin 2004.

Extrait de la recommandation 18 : « ... *que le gouvernement opte pour l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés. Dans le cas des produits dérivés d'OGM ou contenant de tels organismes, l'obligation s'applique à partir d'un seuil minimum, harmonisé avec celui de l'Union européenne* ».

Merci de tenir compte de mon opinion et salutations cordiales.

Karim Lebnan et Julie Lebnan